

Date de dépôt : 7 janvier 2008

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour l'aménagement des salles d'accouchement de la nouvelle maternité des HUG

Rapport de M^{me} Fabienne Gautier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 13 novembre 2007 et renvoyée à la Commission des pétitions par le Grand Conseil.

La commission a étudié cette pétition lors de ses séances des 26 novembre, 3 et 10 décembre 2007, sous l'efficace présidence de M. Frédéric Hohl. Le président a été assisté dans sa tâche par le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier. Lors de ces séances, la commission a eu l'occasion de procéder à plusieurs auditions.

Audition de M^{me} Bénédicte Gilbert, de l'Association Bien Naître, pétitionnaire

Pour cette audition, l'Association Bien Naître sera représentée par M^{mes} Nuria Nicolet et Sophie Wirth Brentini, en lieu et place de M^{me} Bénédicte Gilbert.

Les représentantes de l'association expliquent que celle-ci a été créée il y a dix ans environ dans le but de faire accompagner les femmes enceintes par une sage-femme afin de limiter la surmédicalisation. Le souci actuel relève de l'aménagement des nouvelles salles d'accouchement à la Maternité qu'elles aimeraient voir équipées de baignoire pour offrir une autre alternative que l'accouchement traditionnel, comme cela est le cas d'ailleurs dans d'autres maternités de Suisse romande. Ces personnes mentionnent également qu'outre les baignoires, il existe d'autres systèmes (trapèzes,

espaliers, etc.), le principe étant d'offrir à la patiente accouchant une posture agréable. Des lumières tamisées et de la musique créant une ambiance agréable sont aussi appréciées par les patientes. Le dossier de l'association se base sur une argumentation scientifique qui propose un aménagement alternatif avec un estimatif financier.

La qualité des soins offerts actuellement par la Maternité des HUG n'est absolument pas remise en question.

Une députée constate que seule l'installation d'une baignoire est un réel aménagement et s'inquiète de savoir si l'association a rencontré les responsables de la Maternité. L'association a écrit un premier courrier en 2005 au chef de la Maternité, courrier resté sans réponse, une seconde lettre a été adressée avec copie à la hiérarchie, ce qui a suscité une rencontre entre l'association et les représentants de la Maternité des HUG. Lors de cette entrevue, l'association a eu l'occasion d'exposer sa requête, mais n'a jamais été recontactée depuis, raison de cette pétition.

L'association précise encore que l'installation d'une baignoire coûte environ 7000 F, mais que le coût des roues Roma s'élève entre 20 000 F à 40 000 F.

A la question de savoir combien de salles devraient être équipées pour ce type d'accouchement, l'association répond qu'environ 30 % serait un taux décent. Il est aussi précisé que sur 2000 accouchements en une année à la Maternité, 800 se déroulent sans péridurale. Les représentantes de l'Association Bien Naître pensent que le matériel alternatif est utilisé selon l'état d'esprit de l'équipe en place. M^{me} Nicolet signale que le matériel et ce type d'accouchement requièrent un savoir faire, qu'une formation est nécessaire pour la sage-femme.

Les commissaires n'ayant plus de question à poser, les représentantes de l'Association Bien Naître se retirent.

Une députée signale que la Commission des travaux étudie tout le projet des nouvelles salles d'accouchement des HUG et que cette pétition aurait pu lui être renvoyée. Elle précise aussi que le taux de césarienne est très élevé à la Maternité puisque le principe est d'éviter le maximum de problèmes.

Une autre commissaire mentionne qu'il y a en fait deux philosophies et que cette problématique est plus compliquée que la simple notion du risque. Elle précise qu'une simple baignoire est effectivement un plus pour les femmes enceintes et que le coût de l'installation en est minime.

A ce constat, une députée pense que des alternatives proposées par la Maternité seraient une mesure judicieuse et suggère d'auditionner le chef de clinique responsable de la Maternité.

Audition de M. le Professeur Olivier Irion, médecin-chef du service d'obstétrique, département de gynécologie et d'obstétrique des HUG, M^{me} Nicole Andréoli, responsable des soins du département de gynécologie et d'obstétrique des HUG, M^{me} Antonina Chin, sage-femme responsable (salle accouchement et bloc opératoire)

Le professeur Irion mentionne que les relations avec l'Association Bien Naître datent depuis plusieurs années et que les sages-femmes de cette association ont accès aux services de la Maternité. Il précise encore que plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'association et qu'il a recensé, en outre, cinq courriers adressés à celle-ci.

Le professeur Irion explique que le confort, l'humanité et le respect sont les principales préoccupations de son service, depuis toujours, et que plusieurs mesures demandées par l'Association Bien Naître sont déjà en vigueur : par exemple la lumière tamisée existe et les nouveau-nés ne sont en principe pas séparés de leur mère, sauf exception médicale. Il précise que les nouvelles salles d'accouchement auront toutes des critères d'espace suffisant, une douche et une grande convivialité. Douze nouvelles salles sont prévues d'ici à 2012, dont deux qui seront notamment équipées de baignoire. Selon renseignements et conseils pris dans d'autres maternités, seulement dans 2 à 5 % des cas les baignoires sont utilisées, que l'usage en est restreint mais qu'en revanche, il nécessite beaucoup de ressources, plus particulièrement en personnel. M. Irion signale aussi que l'association a été invitée à venir visiter le chantier. Il précise encore que c'est 4000 accouchements qui ont lieu par an à la Maternité et que le taux de césarienne est très bas par rapport aux autres hôpitaux.

Une commissaire constate que chaque salle d'accouchement sera équipée d'une douche mais aimerait savoir si une baignoire nécessite plus de place et plus d'entretien qu'une douche. Elle désire également savoir si la demande de l'association qui aimerait qu'un tiers des salles soit équipé d'une baignoire est absolument indispensable pour répondre à la demande, constatant que différents équipements sont déjà utilisés.

Il est répondu que les baignoires sont très particulières et qu'elles n'ont pas la même utilité qu'une baignoire de salle de bain. Par contre, les douches sont très utiles et très demandées par les futures mamans qui arrivent pour accoucher. En l'occurrence deux baignoires spéciales pour les accouchements sont largement suffisantes par rapport aux besoins actuels.

Le professeur Irion indique que selon la littérature médicale les accouchements dans l'eau génèrent plus de complications et qu'il n'y a pas

de bénéfice à accoucher de la sorte outre le confort, mais que son service est ouvert à tous les équipements et que ce matériel spécial est peu utilisé.

Une commissaire s'inquiète de savoir si c'est à cause du manque de connaissance des futures mères sur ce type d'équipements qu'il est peu utilisé et s'il leur est signalé par les sages-femmes. Il lui est répondu que la majorité des femmes arrivent une fois le travail commencé et qu'elles sont en général demanderesses d'une péridurale.

Un commissaire s'interroge sur ce qu'il faut penser des méthodes alternatives. Le professeur Irion réitère que les principes de son service demeurent la santé, le confort et le respect des personnes. Il répond que si tous les accouchements se déroulaient de manière parfaitement physiologique, tout serait parfait. Il rappelle qu'une femme sur 50 000 meurt encore en couches, que c'est un taux très faible par rapport au début du XX^e siècle, mais qu'il ne faut pas transiger avec la santé et que finalement, grâce à la médicalisation d'un acte naturel, cela a permis au fil du temps de voir disparaître presque complètement cette mortalité.

Il est encore précisé que 80 % des femmes demandent une péridurale, qu'elles accouchent dans la position qu'elles souhaitent, mais qu'en général la position semi-assise est la plus commune.

A la question de savoir si le lit double est envisagé, il est répondu que non, en tout premier lieu pour des questions économiques et pratiques. Mais il est aussi précisé que de moins en moins les pères assistent à l'accouchement.

Une commissaire constate que l'Association Bien Naître a le souci d'offrir un accouchement alternatif dans un établissement médicalisé. Il lui est rappelé que l'association visitera le chantier prochainement.

M. Irion précise que 20 % des femmes qui accouchent à la Maternité sont suivies dès le début de leur grossesse, les autres sont envoyées par leur propre médecin et ont suivi des cours de préparation à la naissance. L'accouchement dure entre cinq et dix heures, et qu'en général la maman et son bébé restent trois jours à la Maternité. Il est rappelé qu'il existe un bon réseau de sages-femmes.

Plus de question n'étant posée, les auditionnés sont remerciés par le président et prennent congé des commissaires.

En conclusion

Les commissaires constatent que les contacts entre les responsables de la Maternité et l'Association Bien Naître ont toujours existé et toujours été maintenus, qu'ils sont rassurés par les propos tenus par le professeur Irion qui paraît être une personne de grande confiance.

Il est encore constaté que l'équipement offert est suffisant au vu de la réalité des besoins, malgré le fait que les sages-femmes ne sont pas forcément formées à ce type d'accouchement alternatif. Le professeur Irion est très réceptif, mais manque visiblement de moyens financiers.

A la majorité, il est proposé le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Le dépôt sur le bureau est voté à l'unanimité, soit

3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG.

Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des pétitions vous recommande de suivre son vote et de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Elle vous remercie.

Pétition (1647)

pour l'aménagement des salles d'accouchement de la nouvelle maternité des HUG

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, parents, futurs parents et grands-parents résidant dans le canton de Genève, souhaitons par la présente vous faire connaître notre vœu de voir les futures salles d'accouchement des Hôpitaux universitaires de Genève aménagées selon les mêmes standards que la majorité des maternités publiques suisses.

En effet, il nous semble primordial que les femmes qui le désirent puissent donner la vie en disposant de tous les moyens existants qui permettent de réduire la douleur et favoriser la physiologie de l'accouchement, tout en bénéficiant de conditions de sécurité optimales et de l'excellente prise en charge offerte par les HUG.

Nous soutenons donc la demande de l'Association Bien Naître concernant l'installation de baignoires et d'aménagements spécifiques pour le travail et l'accouchement (poufs, trapèzes, cordes, lumière douce, lits doubles, etc.).

N. B. : 1503 signatures
Association Bien Naître
M^{me} Bénédicte Gilbert
Case postale 751
1211 Genève 4